

Projet Sportif Fédéral 2026
Projet COMITE DEPARTEMENTAL
<i>Lutter contre les violences</i>

Dates de réalisation *À saisir sur Le Compte Asso*

Le projet doit être réalisé entre le 1^{er} janvier 2026 et le 30 juin 2027 :

- Date de début entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026
- Date de fin avant le 30 juin 2027

Paramètres du projet sur Le Compte Asso *À sélectionner sur Le Compte Asso*

Dans les menus déroulants, tels que libellés sur la plateforme Le Compte Asso, sélectionnez :

- Objectifs opérationnels → Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- Modalité ou dispositif → Lutter contre les violences

Objectifs *À saisir sur Le Compte Asso*

Le projet doit se limiter aux objectifs suivants, qu'il conviendra de préciser :

- Organisation d'actions de sensibilisation aux violences et à toutes formes de discrimination en milieu sportif à l'attention des gymnastes, encadrants et des dirigeants du département en lien avec l'association Colosse aux pieds d'argile, l'association Rebond et autres associations similaires
- Adhésion à l'association Rebond
- Participation à la formation fédérale continue « Éthique et Sportive » centrée sur la relation entraîneur-gymnaste

Description *À saisir sur Le Compte Asso*

La description de votre projet doit répondre aux questions suivantes :

- Quoi ? : les actions qui vont être réalisées
- Comment ? : la mise en œuvre du plan d'actions
- Quand ? : le calendrier de réalisation du projet
- Qui ? : les ressources humaines engagées dans le projet

Évaluation *À saisir sur Le Compte Asso*

Parmi cette liste, choisissez les indicateurs qui permettront d'évaluer votre projet. Il vous reviendra d'en fixer les objectifs que vous souhaitez atteindre :

- Nombre de gymnastes participant aux actions de sensibilisation : X gymnastes
- Nombre d'encadrants participant aux actions de sensibilisation : X encadrants
- Nombre de dirigeants participant aux actions de sensibilisation : X dirigeants

Budget *À remplir sur Le Compte Asso*

Le budget doit être celui de votre projet et doit prendre en compte toutes les dépenses et recettes liées à sa mise en œuvre. Le budget doit être équilibré.

Le coût de la sensibilisation/formation pourra être pris en charge à **100% dans la limite de 2000€**, ce qui correspond au prix du pack Colosse aux Pieds d'Argile.

En complément, les frais annexes (location de salle ou de matériel, frais de déplacement, ...) pourront être soutenus **jusqu'à 40%** de leur coût total.

Spécificités

Plusieurs organismes proposent des actions de formation et de sensibilisation sur divers sujets de violences et discrimination :

- Modalités du partenariat fédéral avec Colosse aux pieds d'argile : [cliquez ici](#)
- Modalités du partenariat fédéral avec l'association Rebond : [cliquez ici](#)
- France Victimes
- Etc.

Le Comité peut conclure un partenariat avec les associations de son choix. Il est toutefois impératif préalablement à toute collaboration, de s'assurer du sérieux et des compétences de l'association sélectionnée.